COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

CONSEIL GENERAL

Procès Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

<u>Du lundi 18 décembre 2023 à 19h00 à la SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ</u>

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux :
 - 3.1 Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 9 octobre 2023
 - 3.2 Procès-verbal décisionnel de la séance du 9 octobre 2023
- 4. Informations du Bureau
- 5. Validation de la <u>convention Mobichablais</u> et de son <u>avenant</u>, sur la base de l'examen de la Commission ad hoc
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la Commission ad hoc (guestions et réponses de la commission)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
- 6. Budget 2024 : compte 2170.5040.70. Demande de crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires
 - Message du Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
- 7. Examen et approbation du budget 2024
 - Message du Conseil municipal
 - <u>Rapport de la Commission de gestion</u> et réponses aux questions de la Cogest (<u>Annexe 1</u>) / Amendements / Prise de position de la Cogest
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2024
- 8. Réponses à diverses interventions :
 - 8.1 <u>Réponse</u> au <u>postulat "Gestion des déchets : déchetterie communale Satom création</u> d'une ressourcerie"
 - 8.2 Réponse au postulat "Pour une place de jeu dans le village de Collombey"
- 9. Information du Conseil municipal
- 10. Questions
- 11. Divers



1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Sotillo José, Président du CG, ouvre la séance à 19h01. Il salue les personnes présentes.

Le secrétaire, M Brendle Christophe, procède à l'appel. 38 personnes présentes, 7 personnes excusées. **Le quorum est atteint.**

Excusés : M Doval Manuel, Mme Tissières Isabel, M Jomini Jonathan, M Tazuila Ngamiak, Mme Fauquet Lucie, M Turin Michel, Mme Sprutta Emma.

Retard: arrivée de M Schaffhauser Pascal à 19h25.

Invité : M Bérard Emmanuel (chef de service à la commune)

2. Approbation de l'ordre du jour

M Sotillo ajoute le point 3.3 : Approbation PV du 12.06.2023 corrigé. Il informe qu'une erreur de retranscription dans un résultat de vote a été découverte a posteriori. La proposition de PV corrigé sera affichée à l'écran.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des procès-verbaux :

- 3.1 Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 9 octobre 2023. Le procès-verbal mot-à-mot du 9 octobre 2023 est accepté à l'unanimité
- 3.2 Procès-verbal décisionnel de la séance du 9 octobre 2023 Le procès-verbal décisionnel du 9 octobre 2023 est accepté à l'unanimité
- 3.3 Procès-verbal décisionnel corrigé de la séance du 12 juin 2023.

 Le président informe d'une erreur relevée dans la retranscription d'un résultat de vote. Le PV modifié proposé contient la version originale du PV, la modification apportée et un post-scriptum indiquant que le PV ainsi modifié a été accepté en séance du 18.12.2023 par le CG. La proposition de modification est affichée à l'écran.

Le procès-verbal décisionnel corrigé du 12 juin 2023 est accepté à l'unanimité

4. Informations du Bureau

Le président informe que le bureau a décidé de reporter à la prochaine séance plénière :

- L'interpellation du PLR « Retard du tracé de l'AOMC perte des subventions de Chablais Agglo »
- Le rapport de la commission ad hoc pour la modification du règlement en lien avec la prise de PV mot-à-mot en 2eme lecture
- Le rapport de la commission permanente ATA sur la modification du règlement des cimetières.



Il informe le CG que le Bureau souhaite que le système Recapp pour la prise du PV mot-à-mot soit utilisé dès la prochaine séance plénière, sous réserve que la modification soit accepté lors cette même séance.

Il informe des dates planifiées des plénums du CG pour 2024. Il informe que le bureau a décidé d'en prévoir une de plus, soit cinq pour l'année 2024. Le Bureau se réserve le droit d'en supprimer une si le besoin ne s'en fait pas sentir.

Dates de plénum 2024 :

Lundi 19 février Lundi 22 avril Lundi 10 juin Lundi 7 octobre Lundi 9 décembre

Il ajoute que le Bureau, la COGEST et le Conseil municipal ont approuvé la directive 2023, sur laquelle la COGEST s'est basée pour l'approbation des amendements au budget de cette séance.

5. Validation de la <u>convention Mobichablais</u> et de son <u>avenant</u>, sur la base de l'examen de la Commission ad hoc.

- Message du Conseil municipal

M Turin olivier, président du CM, remercie le travail de la commission. Il présente brièvement l'historique de cette convention. Il donne l'avis du CM au sujet des propositions et remarques contenu dans le rapport de la commission ad hoc.

- Rapport de la Commission ad hoc (questions et réponses de la commission)

M Birbaum Thomas, rapporteur de la commission ad hoc, résume les éléments importants mis en valeur par la commission.

- Entrée en matière

M Brunetti Giovanni (Le Centre) donne l'avis du parti sur la convention et met en avant certains points du rapport de la commission. Le groupe accepte l'entrée en matière.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) donne l'avis du parti sur la convention et met en avant certains points du rapport de la commission. Le groupe accepte l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain (UDC) donne l'avis du parti sur la convention et met en avant certains points du rapport de la commission. Le groupe accepte l'entrée en matière.

M Birbaum Thomas (PLR) donne l'avis du parti sur la convention et met en avant certains points du rapport de la commission. Le groupe accepte l'entrée en matière.

M Clivaz Cherryl (PS) donne l'avis du parti sur la convention et met en avant certains points du rapport de la commission. Le groupe accepte l'entrée en matière.

M Turin Olivier, CM, apporte quelques compléments d'informations en liens avec différents points soulevés par les partis dans l'entrée en matière.



L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

- Discussion de détail

Pas d'intervention.

- Vote final

Vote sur la convention Mobichablais :

- 35 pour, 0 contre, 2 abstentions

La convention est acceptée.

Vote sur l'avenant à la convention Mobichablais :

- 35 pour, 0 contre, 2 abstentions

L'avenant à la convention est accepté.

6. Budget 2024 : compte 2170.5040.70. Demande de crédit d'engagement pour la transformation et l'assainissement du centre sportif et culturel des Perraires

- Message du Conseil municipal

M Turin Olivier, pour le CM, présente le projet et la demande de crédit d'engagement. Il demande au CG d'accepter la demande.

- Rapport de la Cogest

Mme Biolzi Stéphanie, Cogest, présente le rapport de la commission et demande du CG d'accepter la demande de crédit d'engagement.

- Entrée en matière

Mme Pellegrino Elysa, pour le PLR, soulève que dans le projet proposé par le CM, il n'est mentionné de travaux pour améliorer la scène et l'acoustique de la salle, alors que le bâtiment est utilisé en tant que salle de spectacle. Elle demande si le CM a une vision dans ce sens dans les projets actuels et futurs de la commune. Le PLR accepte l'entrée en matière et demande d'accepter le crédit d'engagement.

Mme Morisod Carole, pour Les Vert-e-s, demande pourquoi il n'est pas prévu d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture. Les Vert-e-s acceptent l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain, pour l'UDC, accepte l'entrée en matière et demande d'accepter le crédit d'engagement.

Mme Delarze Madeleine, pour le PS, demande si le CM a consulté les sociétés locales quant à leurs besoins. Le PS demande d'accepter le crédit d'engagement.

L'entrée en matière n'est pas combattue.



L'entrée en matière est acceptée tacitement.

- Discussion de détail

M Turin Olivier, CM, réponds aux questions posées par le PLR, les Vert-e-s et le PS.

M Ruiz Noé (Le Centre) fait remarquer que « la toiture de la salle polyvalente » a été rénovée en 2021, et que des travaux sont à nouveau prévu pour rénover « la toiture ». Il demande si cela concerne la même toiture.

M Turin Olivier, CM, indique que ces travaux concernent une autre partie de la toiture.

- Vote final

Vote sur la demande de crédit d'engagement :

- 37 pour, 0 contre, 0 abstentions

La demande de crédit d'engagement est acceptée à l'unanimité.

7. Examen et approbation du <u>budget 2024</u>.

- Message du Conseil municipal

M Turin Olivier (CM) présente le budget et donne des détails sur certains points importants.

- Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la Cogest (Annexe 1) / Amendements / Prise de position de la Cogest

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la COGEST, présente les points principaux du rapport de la commission concernant le budget.

La COGEST recommande au CG d'accepter un coefficient d'impôts inchangé à 1.25, un taux d'indexation inchangé à 168% et d'accepté le budget tel que proposé par le CM.

Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget

Mme Métrailler Marie (Le Centre) informe que Le Centre est satisfait du budget dans l'ensemble et que malgré le dépôt de 3 amendements par Le Centre, le groupe accepte l'entrée en matière.

M Birbaum Thomas (PLR) informe le groupe proposera une adaptation du taux d'indexation. Le PLR accepte l'entrée en matière.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) informe que le groupe accepte l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romaine (UDC) informe que le groupe accepte l'entrée en matière.

M Clivaz Cherryl (PS) informe que le groupe accepte l'entrée en matière.

M Vuille Côme (PLR), à titre personnel, en tant que constituant, répond à l'intervention de M Gex-Fabry Romain concernant les coûts de la nouvelle constitution.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.



- Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation

M Birbaum Thomas (PLR) présente et explique la proposition d'augmentation du taux d'indexation de 168% à 170%.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) combat cette proposition en mentionnant la réduction des recettes de la commune et les futurs investissements nécessaire.

M Gaillard David (Le Centre) demande des clarifications au PLR, car Les Vert-e-s annoncent une perte de 500kCHF pour la commune, et le PLR indique que cela n'a aucun impact sur le revenu de la Commune. Il demande des précisions concernant ce point.

M Gex-Fabry Romain (UDC) soulève que le budget a été fait avec les taux d'indexation à 168%, et qu'un changement à 170% influencerai négativement les résultats prévus dans le budget. L'UDC combat cette proposition.

M Birbaum Thomas (PLR) répond aux différentes questions posées par les intervenants précédent.

M Clivaz Cherryl (PS) indique que le PS combat cette proposition.

M Turin Olivier, CM, indique que le CM combat la proposition.

Vote sur le coefficient d'impôts à 1.25 (inchangé)

- 37 pour, 0 contre, 0 abstentions

Le coefficient d'impôts à 1.25 inchangé est accepté à l'unanimité.

Vote sur le taux d'indexation. Proposition du CM avec taux inchangé à 168%

27 pour

Proposition du PLR avec taux à 170%

- 7 pour, 3 abstentions

La proposition du PLR est refusée.

Le taux d'indexation est donc inchangé pour 2024 à 168%.

Pause: reprise à 21h37

M Gollut Emmanuel (Le Centre) demande s'il est possible que le premier signataire d'un amendement puisse défendre sa proposition après la prise de position de la commune.

Aucune opposition. **Cette proposition est acceptée.** Le CM prendra donc la parole avant le premier signataire d'un amendement.

Amendement 1 : Budget de fonctionnement 7500.3132.50

Titre: Honoraire ext.- étude par experts, spécialistes, etc...

Montant au budget : 100'000 CHF Montant amendé : 50'000 CHF



Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la Cogest, informe que la Cogest a voté à l'unanimité pour cet amendement.

M Turin Olivier, CM, demande s'il peut donner des informations pour deux amendements simultanément, étant donné que les deux amendements concernent le même projet Eurotube. Le Président accepte cette proposition.

M Turin Olivier donne des précisions concernant le projet Eurotube et la position du CM. Le CM accepte le premier amendement (Budget de fonctionnement 7500.3132.50), mais combat le troisième amendement (Budget d'investissement 7500.5020.75).

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre) pose plusieurs questions au CM. Elle informe que Le Centre maintient le premier amendement (Budget de fonctionnement 7500.3132.50).

M Turin Olivier, CM, répond aux questions de Mme Arlettaz Pauline et donne quelques précisions complémentaires.

Votation.

36 pour, 0 contre, 1 abstention.

Amendement accepté.

Amendement 2 : Budget de fonctionnement 8790.3637.86

Titre: Subvention énergétique Montant au budget: 55'000 CHF Montant amendé: 5'000 CHF

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la Cogest, informe que la Cogest a accepté

l'amendement avec 5 voix pour et 1 abstention.

Mme Cottet-Parvex Sandra, CM, donne des précisions concernant les objectifs visés par le CM par cette subvention. Le CM combat cet amendement.

M Clivaz Cherryl, PS, développe son amendement, en lien avec les réponses données par le CM. Suite aux informations données par CM, il hésite à retirer son amendement, mais décide de le maintenir.

Mme Cottet-Parvex Sandra, CM, ajoute quelques informations suite aux remarques de M Clivaz Cherryl concernant les subventions pour chauffages électriques.

M Gex-Fabry Romain (UDC) informe qu'il y a un projet fédéral pour le subventionnement du remplacement des chaudières à gaz ou à mazout.

Votation.

0 pour, 30 contre, 7 abstentions.

Amendement refusé.

Vote pour le prolongement de la séance au-delà des 3 heures.

Vote: 36 pour, 0 contre, 1 abstention

Le conseil général continue.

Amendement 3: Budget d'investissement 7500.5020.75

Titre : Aménagement divers Montant au budget : 50'000 CHF Montant amendé : 0 CHF

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la Cogest, informe que la Cogest a voté à l'unanimité

M Turin Olivier, CM, indique que le CM combat ce postulat.

Mme Arlettaz Pauline (Le Centre), indique que Le Centre maintient l'amendement.



M Turin Olivier, CM, apporte des clarifications suite à l'intervention de Mme Arlettaz Pauline. Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s), indique que le groupe combat l'amendement. M Clivaz Cherryl (PS) indique que le groupe combat l'amendement.

Votation.

11 pour, 20 contre, 6 abstentions.

Amendement refusé.

Amendement 4: Budget d'investissement 0290.5040.00

Titre : Réfection Maison de Commune Montant au budget : 450'000 CHF

Montant amendé: 0 CHF

Mme Biolzi Stéphanie, rapporteur de la Cogest, informe que la Cogest a voté à l'unanimité

pour.

M Turin Olivier, CM, présente aux écrans le projet prévu actuellement pour l'aménagement de la Maison de Commune. Il annonce qu'une demande de crédit complémentaire sera soumise au CG en février pour ce projet. Il indique que le CM combat l'amendement.

M Gollut Emmanuel (Le Centre) défend son amendement et maintient l'amendement.

M Turin Olivier, CM, ajoute quelques arguments de refuser l'amendement.

Votation.

10 pour, 23 contre, 4 abstentions.

Amendement refusé.

- Discussion de détail et vote final sur le budget 2024

Le président passe en revue les différents comptes.

Page 3 à 12 - Message du CM : Pas d'intervention.

Page 14 - Plan financier quadriennal 2024-2027 : Pas d'intervention.

Page 16 à 22 – Principaux éléments du budget 2024 : Pas d'intervention.

Budget de fonctionnement

Page 24 à 30 - Administration générale - Compte 0 : Pas d'intervention.

Page 30 à 37 - Ordre et sécurité publique, défense - Compte 1 : Pas d'intervention.

Page 38 à 47 - Formation - Compte 2 : Pas d'intervention.

Page 48 à 58 - Culture, sports et loisirs, églises - Compte 3 : Pas d'intervention.

Page 59 à 61 : Santé - Compte 4 :

4120.3635.00 : M Birbaum Thomas, demande d'où provient l'augmentation du prix des prestations de Eldora.

Turin Olivier indique ce cette augmentation est liée à l'IPC, charges sociale et prix des matières premières.

Page 62 à 70 - Sécurité sociale - Compte 5 : Pas d'intervention.

Page 71 à 76 – Transports et télécommunications – Compte 6 : Pas d'intervention.

Page 77 à 88 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Compte 7 : Pas d'intervention.

Page 89 à 94 – Economie publique – Compte 8 : Pas d'intervention.

Page 95 à 99 - Finances et impôts - Compte 9 : Pas d'intervention.

Budget des investissements

Page 106 – Administration générale – Compte 0 : Pas d'intervention.



Ordre, sécurité publique, défense - Compte 1: Pas d'intervention

Page 107 - Formation Compte 2: Pas d'intervention.

Page 108 - Culture, sports et loisirs, églises Compte 3 : Pas d'intervention

Santé - Compte 4: Pas d'intervention.

Page 108 – Sécurité sociale – Compte 5 : Pas d'intervention.

Page 109 à 111 - Transports et télécommunications - Compte 6 : Pas d'intervention.

Page 112 à 115 - Protection de l'environnement, aménagement du territoire - Compte 7 : 7500.5000.75 : Mesures paysagères.

M Côme Vuille (PLR) demande en quoi consiste ces mesures et si elles ne sont pas en lien avec d'autres mesures du projet agglo 3ème générations qui ne pourront pas être réalisés dans les délais, et donc si elles sont encore dans le timing d'un cofinancement. M Turin Olivier (CM) informe que nous sommes encore dans les délais du PA3. Il informe que le CM a pour objectif de limiter les îlots de chaleurs, et que le CM essaie de profiter des subventions encore disponibles dans le PA3 pour atteindre ces objectifs.

M Gollut Emmanuel (Le Centre), demande ce qu'est l'investissement de 200kCHF en 6220.5010.07 concernant les places d'arrêts de bus.

M Turin Olivier (CM) répond que la hauteur du montant est dû au fait que le projet est complexe.

M Vieux Mikael (CM) ajoute qu'il y a plusieurs aménagements nécessaires, tel que les accès à personne à mobilité réduite et la sécurisation des utilisateurs qui attendent le bus au bord de la route.

Discussion finale

M Birbaum Thomas (PLR) soulève que le montant des salaires indiqué pour les nouveaux postes sont assez élevé, et demande au CM de rester dans une juste mesure. Il mentionne les prises de positions divergentes de différents partis entre l'années précédente et cette année concernant le même thème de l'augmentation de l'indexation.

M Turin Olivier (CM) remercie le bon accueil que le CG a réservé au budget proposé par le CM et répond à quelques questions posées par les différents partis.

Vote final sur le budget 2024

36 pour, 0 contre, 1 abstention.

Le budget 2024 est accepté.

8. Réponses à diverses interventions

8.1 Réponse au postulat "Gestion des déchets : déchetterie communale Satom - création d'une ressourcerie"

M Cottet-Parvex Sandra (CM) donne quelques informations complémentaires à la réponse, suite à la résiliation de la part de la SATOM de la convention concernant la déchetterie communale sur le site de la SATOM. Elle indique que lors de la restructuration du système de déchèterie, le thème d'une ressourcerie sera étudié.

M Clivaz Cherryl (PS) prend note de la réponse suite au changement annoncé par la SATOM. Il donne également quelques piste à prendre en compte lors de l'étude d'une ressourcerie.

8.2 Réponse au postulat "Pour une place de jeu dans le village de Collombey"



M Vieux Mikael (CM) valide qu'il manque des places à Collombey. Il annonce que le panneau à l'entrée du parc dans l'enceinte de l'ancienne Cure est peut-être déroutant avec les horaires indiqué. Le CM va améliorer ce point. Il annonce les autres projets de modification prévu sur la commune ces prochaines années.

M Birbaum Thomas (PLR), premier signataire, indique que le PLR est un peu déçu de la réponse, même s'il est satisfait que le CM partage le point de vue. Il demande à la Commune un peu plus de détails concernant les délais et la planification prévue par le CM. M Vieux Mikael (CM) répond à la question de M Birbaum. Il indique qu'avec les reports des travaux de l'AOMC, il est difficile de donner un calendrier précis. Il ajoute que le CM se concentre en parallèle sur les autres commune (Collombey-le-Grand, Illarsaz, Muraz, Les Neyres).

9. Informations du Conseil municipal

Mme Chervaz Véronique (CM) annonce l'ouverture du nouveau Dojo en janvier. Elle ajoute que le canton a validé le nouveau règlement des UAPE proposé par le CG.

M Turin Olivier (CM) remercie les conseillères et conseiller généraux pour le travail effectué tout au long de l'année.

10. Questions

Pas de question.

11. Divers

Pas de divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h23.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE

M José Sotillo

J Sohill

M Christophe Brendle

Ban Ch